



FICHE SANTE (non confidentielle et valable aussi pour toute sortie scolaire)

ANNEE SCOLAIRE 2019

Pour une meilleure prise en charge sanitaire de votre enfant, il est important que cette fiche soit correctement remplie et signée. BO n°1 du 06.01.2000



Nom : Prénom :

Adresse :

Né(e) le : Classe :

Assurance

scolaire obligatoire:

Régime : Externe Demi-pensionnaire Interne

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE : (l'établissement s'efforce de prévenir la famille le plus rapidement possible)

PERE OU TUTEUR LEGAL	MERE OU TUTRICE LEGALE	CORRESPONDANT	AUTRE PERSONNE
Nom+Prénom	Nom+Prénom	Nom+Prénom	Nom+Prénom
Tél dom :	Tél dom :	Tél dom :	Tél dom :
Tél trav. :	Tél trav. :	Tél trav. :	Tél trav. :
Mobilis :	Mobilis :	Mobilis :	Mobilis :

COUVERTURES SOCIALES: (photocopies à joindre obligatoirement)

AIDE MEDICALE : A ou B (sud, nord ou îles)	N°	VALIDE Du	au
CAFAT / RUAMM:	N°	VALIDE Du	au
MUTUELLES :	N°	VALIDE Du	au

VACCINATION : (JOINDRE LES PHOTOCOPIES DES VACCINS DU CARNET DE SANTE)

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (R DTTPC)...../...../....., cette vaccination est obligatoire et nécessite un rappel tous les 5 ans pour être efficace.

Médecin traitant:

téléphone :

Autorisation parentale :

En cas d'urgence, l'élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. L'établissement s'efforce d'avertir le plus rapidement possible la famille. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Nous, soussignés, Monsieur et/ou Madame..... Père /
Mère / tuteur légal, de l'élève autorisons le chef
d'établissement, à prendre les mesures nécessaires au maintien de l'état de santé de mon enfant.

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre) :

.....
.....
.....
.....

Fait à : **le :**

Signature des parents (obligatoire)

INFORMATION

L'infirmierie est un lieu de soin, d'accueil et d'information

Ouvert chaque jour de 7h à 11h30 (à 8h le lundi) et de 17h à 20h.

Astreinte de nuit les lundi mardi et mercredi.

Tel 42 32 32

AUCUN ELEVE NE DOIT SE RENDRE A L'INFIRMERIE SEUL EN DEHORS DE SES HORAIRES ET SANS JUSTIFICATIF DE LA VIE SCOLAIRE PASSAGES à L'INFIRMERIE

Afin d'éviter de perdre des heures de cours, les passages à l'infirmierie doivent se faire pendant la récréation.

En cas d'urgence pour maladie, malaise ou accident, l'élève est conduit à l'infirmierie accompagné d'un élève muni du carnet de liaison signé par le professeur qui a donné l'autorisation.

- son cas est jugé sérieux, les parents seront avertis et viendront récupérer leur enfant.

- son cas ne nécessite pas une telle procédure, il sera renvoyé en cours.

En cas d'absence de l'infirmière, l'élève et l'accompagnateur s'adresseront directement à la vie scolaire qui, soit renverra l'élève en cours, soit s'il y a urgence ou doute, appellera les parents.

En cas de maladie, l'interne ne quitte pas le lycée de son propre chef. Le passage à l'infirmierie ou à la vie scolaire est obligatoire

Je vous conseille d'effectuer une visite chez le dentiste pendant les grandes vacances et de faire les soins si besoin à ce moment là, pendant le temps scolaire les soins dentaires se limiteront aux urgences.

L'INFIRMERIE N'EST PAS

UN REFUGE, pour échapper à un cours ou un contrôle.

UN DISPENSAIRE, il n'y a pas de médecin

UNE PHARMACIE, il n'y a pas de médicaments

TRAITEMENT DES URGENCES

En cas d'urgence, le lycée s'efforcera de joindre les personnes responsables aux numéros de téléphone inscrits sur la fiche infirmierie. Si aucun renseignement n'apparaît sur cette fiche, ou si les responsables ne sont pas joignables, tous frais engagés seront à leur charge.

Si votre enfant est malade ou blessé avant d'aller au lycée gardez le au domicile et consultez un médecin.

FICHE INFIRMERIE

Lors de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant, veuillez :

➤ **compléter avec soin, la fiche infirmierie et signer l'autorisation parentale de soin** afin de garantir une prise en charge en cas de problème de santé urgent.

➤ **fournir :**

- le certificat médical d'admission scolaire (obligatoire à la 1^{ère} inscription)

- la copie des vaccinations;

- la copie de la carte médicale

- le certificat médical d'UNSS

- le cas échéant, un certificat de contre indication à l'activité physique et sportive (à retirer auprès de l'infirmière).

MEDICAMENTS

Aucun médicament ne doit être laissé à la disposition des élèves. Tout traitement doit être déposé à l'infirmierie avec l'ordonnance et être pris sous surveillance de l'infirmière.

CONTRE INDICATION MEDICALE A L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'activité physique et sportive est obligatoire, c'est pourquoi, **si votre enfant présente une contre-indication médicale, il est impératif de fournir un certificat médical d'inaptitude à l'activité physique et sportive, et d'en informer l'infirmière et le professeur concerné** afin qu'il ne se mette pas en danger.

L'INFIRMIERE DU LYCEE

Accueille et accompagne tout élève qui la sollicite pour quelque motif que se soit, soins physiques, relationnels ou psychologiques.

Assure un suivi et un accompagnement individuel dans la prise en charge du ou des problèmes identifiés pour un élève et établit les relais nécessaires (assistante sociale, médecin, professeur,...) tout en travaillant en étroite relation avec les parents

Organise les soins d'urgences et assure les liaisons ou le transfert chez le médecin, le dentiste, l'hôpital si besoin.

Contribue à un dépistage infirmier à la visite médicale d'orientation pour les secondes, **surveille** le calendrier vaccinal.

Organise un suivi infirmier en complément des visites médicales.

Organise, développe, effectue des actions de prévention et d'éducation à la santé : éducation à la sexualité et prévention des maladies sexuellement transmissibles, prévention des conduites addictives, éducation citoyenne (environnement, développement durable, assistance à autrui), ...

Améliore la qualité de vie des élèves en matière d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.

Intervient en urgence auprès d'élèves en danger victimes de maltraitance ou de violences sexuelles.